



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécurité aérienne de Mayotte

Question écrite n° 14392

Texte de la question

Mme Ramlati Ali alerte Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la sécurité aérienne de Mayotte. En effet, la structure actuelle du contrôle aérien, aucune séparation des vols au départ et à l'arrivée de l'île du fait de l'absence de contrôle d'approche à Mayotte, est inadaptée et dangereuse. En outre cette situation est aggravée par la hausse du trafic aérien. Il en résulte que les 400 000 passagers qui auront fréquenté cet aéroport en 2018 n'ont pas conscience du risque auxquels ils sont confrontés du fait que les avions à bord desquels ils voyagent ne sont pas séparés les uns des autres. Cette absence de contrôle d'approche a été dénoncée à plusieurs reprises par les contrôleurs aériens de Mayotte. En 2012, le service de la navigation aérienne océan Indien (SNA OI, service local de la DSNA dont dépend Dzaoudzi) a fait le constat de la nécessité d'un contrôle d'approche pour l'aéroport de Mayotte. Cependant, il aura fallu attendre 2017 pour que la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) décide que ce service serait assuré par les contrôleurs d'approche de La Réunion. Toutefois, ce scénario dépend de la construction d'une nouvelle tour à Saint-Denis de la Réunion à l'horizon 2023. Or, eu égard à la situation actuelle et aux risques qu'elle implique en matière de sécurité aérienne, les contrôleurs aériens réclament un plan urgent de sauvegarde de l'aéroport incluant notamment la création d'un contrôle d'approche de Mayotte. Aussi, elle demande les mesures concrètes que compte prendre le Gouvernement pour répondre à ces revendications légitimes et permettre ainsi un véritable contrôle aérien à Mayotte afin de garantir une plus grande sécurité aux passagers.

Données clés

Auteur : [Mme Ramlati Ali](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14392

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10429

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)